



Rencontre avec la Direction locale le 4 juin à Rouen.

La Direction locale confirme la reprise d'activité en présentiel annoncée par le DG le 29 mai. Le retour en présentiel redevient la règle (sauf si les règles de distanciation sociale ne peuvent être respectées).

Les télétravailleurs conventionnés reviennent selon le rythme prévu par la convention.

« Prise » de congé-ARTT : une note de la DRFIP 76 est envoyée le 5 juin aux chefs de services. Le calcul se fera par les chefs de services avec un fichier et l'arrondi est réalisé à la demi-journée. Rappelons qu'à l'instauration de l'application Sirhius, on nous avait vendu la possibilité de faire des extractions en cas de besoin.

On en voit l'application ce jour...

La reprise pour les agents vulnérables est conditionnée par un certificat médical du médecin traitant autorisant la reprise et une attestation signée par l'agent stipulant qu'il a été informé des risques générés par le COVID 19 mais qu'il souhaite retourner travailler en présentiel.

Prime exceptionnelle : Le décret prévoit trois montants (1000 €, 660 € et 330 €).

La DGFIP n'a retenu que deux montants : 330 et 1000 €.

30 % des effectifs y seront éligibles et 30 % de ces 30 % (soit 9 % des agents) pourront avoir 1000 €.

Critères d'attribution : priorité aux agents en présentiel et aux télétravailleurs sur 5 jours, ayant eu un surcroît de travail, entre le 17 mars et le 11 mai.

Les chefs de services doivent faire remonter la liste des attributaires pour le 8 juin, la liste de la DRFIP 76 doit remonter à Bercy pour le 10 juin pour permettre un paiement avec la paie de juillet.

Matériels de protection : des bornes de gel hydroalcooliques seront posées dans les zones d'accueil. Nous avons demandé d'en poser aux pointeuses pour les agents dans les plus grands centres.

Nouvelle commande de 50 hygiaphones.

Les 2500 masques alternatifs seront distribués très rapidement par les sacoches, à raison de 2 par personne.

AGRIA de Rouen : la réouverture est imminente dans le respect des conditions sanitaires.

Un message devrait être envoyé prochainement.

Mouvements nationaux de mutations : nous avons indiqué que nous n'avions jamais vu un mouvement aussi défavorable pour les agents.

La Direction a rappelé qu'il s'agissait de règles nationales et qu'il convenait d'avoir une vision globale des mouvements incluant l'arrivée des stagiaires.

L'intersyndicale regrette que les mouvements des stagiaires priment ceux des agents titulaires.

Un prochain Comité technique local devrait se tenir fin juin. Reste à en connaître le jour et surtout l'ordre du jour : Le Nouveau Réseau de Proximité ? Un Comité Technique de Réseau se tient le 18 juin prochain. Il donnera sûrement des éléments pour alimenter le CTL.